



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Trentième session**

Genève, 22-24 septembre 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la trentième session¹**

Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, et en ligne, et s'ouvrira le mercredi 22 septembre 2021, à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Débat de haut niveau – Engagements pris par les pays en matière d'énergie dans le contexte du dialogue de haut niveau de l'ONU sur l'énergie.
4. Examen stratégique du sous-programme Énergie durable.
5. Moyens de promouvoir l'énergie durable.
6. Suivi de la session de 2021 de la Commission économique pour l'Europe.
7. Suite des travaux du Comité de l'énergie durable :
 - a) Résultats de l'évaluation indépendante des partenariats établis dans le cadre du sous-programme Énergie durable ;
 - b) Services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie durable ;
 - c) Programme de travail pour 2022 et recommandations concernant les éléments clefs du programme de travail pour 2023 ;
 - d) Approbation de documents.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport et clôture de la session.

¹ Les représentants participant à des réunions au Palais des Nations sont priés de s'inscrire en ligne (<https://indico.un.org/event/35308/>), si possible trois semaines au moins avant le début de la session. Le jour de la première séance, les participants présents physiquement sont priés de se présenter, au moins quarante-cinq minutes avant le début de celle-ci, au Groupe des cartes d'identité, Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix, en face du bâtiment de la Croix-Rouge (voir plan sur le site Web de la Division de l'énergie durable) afin d'obtenir un badge d'identification. L'enregistrement s'effectue tous les jours ouvrables au portail de Pregny, de 8 heures à 17 heures.



II. Annotations

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

Document(s) : ECE/ENERGY/136 – Ordre du jour provisoire annoté de la trentième session

Le thème de la session est « Mesures concrètes à prendre pour mettre l'énergie au service du développement durable ».

Le présent ordre du jour provisoire a été établi compte tenu des décisions prises par le Comité de l'énergie durable (ci-après « le Comité ») à sa vingt-neuvième session, des décisions prises par la Commission économique pour l'Europe (CEE) à sa soixante-neuvième session, ainsi que des faits nouveaux survenus depuis ces sessions.

2. Élection du Bureau

Le Comité sera invité à élire son président et ses vice-présidents, selon qu'il conviendra.

3. Débat de haut niveau – Engagements pris par les pays en matière d'énergie dans le contexte du dialogue de haut niveau de l'ONU sur l'énergie

Document(s) : ECE/ENERGY/2021/17 – La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris par les États membres de la Commission économique pour l'Europe : un triple engagement

ECE/ENERGY/2021/18 – Réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 dans la région de la Commission économique pour l'Europe : état d'avancement et progrès

ECE/ENERGY/2021/24 – Engagements volontaires des États membres de la Commission économique pour l'Europe en matière d'énergie durable

La trentième session du Comité se tiendra dans les jours qui suivront le dialogue de haut niveau sur l'énergie² organisé par le Secrétaire général de l'ONU. Dans sa résolution 74/225, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à convoquer en 2021, avec l'appui des entités compétentes du système des Nations Unies, un dialogue de haut niveau afin de promouvoir la réalisation des objectifs et cibles relatifs à l'énergie du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ci-après « le Programme 2030 ») à l'appui de la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous (2014-2024), dont le plan d'action mondial de la Décennie, ainsi que le forum politique de haut niveau pour le développement durable. Le dialogue de haut niveau sur l'énergie sera le premier rassemblement mondial sur l'énergie organisé sous les auspices de l'Assemblée générale depuis la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui avait eu lieu à Nairobi (Kenya) en 1981. Il offrira une occasion sans précédent de promouvoir la mise en œuvre de l'Accord de Paris et d'adopter des mesures transformatrices dès les premières années de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Les pays rendront compte des engagements qu'ils auront pris à l'occasion du dialogue.

Le Comité a poursuivi ses activités dans les domaines de la gestion du méthane, des bâtiments à haut rendement énergétique et de la gestion durable des ressources. Les engagements pris par les pays dans ces trois domaines, tels que présentés dans le document

² <https://www.un.org/en/hlde-2021/page/hl-dialogue>.

intitulé « La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris par les États membres de la Commission économique pour l'Europe : un triple engagement » (ECE/ENERGY/2021/17), donneront des résultats concrets à court terme et contribueront, à plus long terme, à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris.

4. Examen stratégique du sous-programme Énergie durable

Document(s) : ECE/ENERGY/2021/16 – Trentième session du Comité de l'énergie durable : bilan et perspectives

ECE/ENERGY/2021/4 – Version révisée de l'examen stratégique du sous-programme Énergie durable de la Commission économique pour l'Europe

Les travaux que conduit la CEE dans le domaine de l'énergie durable visent à améliorer l'accès de tous à une énergie abordable tout en contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'empreinte carbone du secteur de l'énergie dans la région. La CEE s'emploie à concilier la réalité de la persistance des combustibles fossiles dans le bouquet énergétique des pays avec la nécessité de combattre les changements climatiques tout en favorisant le développement durable, mais aussi à renforcer l'intégration des marchés de l'énergie de la région et à faciliter la transition vers un système énergétique durable.

Les pays de la région de la CEE doivent intensifier les efforts qu'ils font pour honorer leurs engagements et atteindre leurs objectifs en matière d'énergie durable. Quant à l'orientation des activités à mener au titre du sous-programme Énergie durable, le Comité estime que les travaux et leurs résultats doivent refléter le statut, la vocation, le rôle et les valeurs de l'ONU, une attention particulière devant être portée aux considérations suivantes : impact, intérêt politique, visibilité, pouvoir d'inspiration, réputation, attractivité aux yeux des pourvoyeurs de ressources, utilisation efficace des ressources, contributions transversales et promotion de l'égalité des sexes.

Dans la version révisée de l'examen stratégique de son sous-programme Énergie durable (ECE/ENERGY/2021/4), la CEE présente son approche stratégique de l'action à mener dans le domaine de l'énergie. Le but du sous-programme est d'aider les États membres à respecter les engagements qu'ils ont pris au titre du Programme 2030 et de l'Accord de Paris. L'idée est de répondre aux enjeux et objectifs de la région au moyen de produits et d'activités dont les résultats sont mesurables, concrets et rapidement visibles, mais durables malgré tout. Le rapport de l'examen stratégique a été élaboré conjointement par les Présidents des Groupes d'experts et par le Bureau du Comité de l'énergie durable. Il a fait l'objet de consultations approfondies entre les États membres et il est présenté au Comité pour examen.

5. Moyens de promouvoir l'énergie durable

Document(s) : ECE/ENERGY/2021/5 – Note de cadrage sur le programme « Moyens de promouvoir l'énergie durable »

ECE/ENERGY/2021/15 – Réflexion relative à l'élaboration d'un projet de note de position sur les moyens d'atteindre la neutralité carbone dans la région de la Commission économique pour l'Europe

La CEE a lancé le programme « Moyens de promouvoir l'énergie durable » pour contribuer à l'atténuation des changements climatiques et au développement durable en aidant les pays de la région à adopter des politiques énergétiques en phase avec leurs engagements et à mieux comprendre le point de vue, les objectifs et les actions des autres pays. Pour contenir l'élévation de la température de la planète nettement en dessous de 2 °C tout en parvenant à un développement durable, les États devront réduire les émissions nettes de GES et faire en même temps en sorte que des services énergétiques abordables soient accessibles.

Les phases suivantes du programme sont présentées dans la note de cadrage y relative (ECE/ENERGY/2021/5). Le programme comprend deux ensembles interdépendants d'activités, qui consistent respectivement à : a) procéder à des analyses approfondies de la situation dans les différentes sous-régions de la CEE (évaluation des perspectives et des enjeux propres à chaque sous-région, mise à l'essai de mesures stratégiques, renforcement des capacités, poursuite de l'élaboration d'un système d'alerte rapide, etc.) ; b) atteindre la neutralité carbone en déployant de façon optimale les technologies nécessaires.

Le Comité exécutif de la CEE trouvera dans la note de cadrage les renseignements dont il aura besoin pour examiner et éventuellement approuver les propositions de financement qui lui seront soumises pour le programme. Le document est présenté au Comité pour information et dans le but de solliciter le soutien des États membres aux activités qui y sont exposées.

6. Suivi de la session de 2021 de la Commission économique pour l'Europe

Document(s) : ECE/ENERGY/2021/25 – Appel à l'action en faveur de la gestion du méthane

United Nations Secretary-General's Policy Brief on Transforming Extractive Industries for Sustainable Development (Note d'orientation du Secrétaire général de l'ONU sur la transformation des industries extractives dans l'optique du développement durable)³

Le Comité sera invité à examiner les décisions prises à la soixante-neuvième session de la CEE (Genève, 20 et 21 avril 2021) (E/ECE/1494⁴) concernant le sous-programme Énergie durable et à réfléchir aux moyens d'y donner suite. À sa soixante-neuvième session, la CEE a :

a) Approuvé le Guide des pratiques optimales de récupération et d'exploitation du méthane provenant des mines de charbon désaffectées, recommandé que celui-ci soit diffusé largement et proposé que le Conseil économique et social (ECOSOC) recommande l'application de ces pratiques optimales au niveau mondial. L'ECOSOC devrait se prononcer sur cette question au plus tard en septembre 2021 ;

b) Approuvé la version actualisée de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU), recommandé que celle-ci soit diffusée largement et proposé que l'ECOSOC en recommande l'application au niveau mondial. L'ECOSOC devrait se prononcer sur cette question au plus tard en septembre 2021 ;

c) Invité le Comité à poursuivre assidûment ses travaux sur le rôle du gaz naturel, de l'hydrogène, du captage, de l'utilisation et du stockage du dioxyde de carbone, ainsi que des technologies à haut rendement et à faible émission, de même que sur la gestion des émissions anthropiques de méthane dans le cadre de la transition vers une économie neutre en carbone ;

d) Prié le Comité et le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire d'organiser des activités de diffusion d'informations, d'éducation et de recherche, de consultation et de dialogue entre parties prenantes en matière de bâtiments à haut rendement énergétique, et d'aider les États membres à continuer d'élaborer et de mettre en œuvre des instruments normatifs destinés à améliorer le rendement énergétique des bâtiments ;

e) Prié le Comité de continuer de réfléchir aux meilleurs moyens de parvenir à une utilisation efficace des ressources énergétiques, et d'étudier dans ce contexte les effets des subventions et les options en matière de tarification du carbone ;

³ <https://unece.org/sites/default/files/2021-05/SG%20Policy%20Brief%20Extractives%20NOemb.pdf>.

⁴ https://unece.org/sites/default/files/2021-05/E_ECE_1494_e_Final.pdf.

Chacun des thèmes ci-après sera abordé dans le cadre de tables rondes interactives, dont les participants réfléchiront aux meilleurs moyens de donner suite aux décisions prises par la CEE à sa soixante-neuvième session :

- Subventions et prix du carbone ;
- Gestion du méthane ;
- Bâtiments à haut rendement énergétique ;
- Cadre mondial de gestion durable des ressources.

f) Prié les Comités sectoriels concernés et les organes relevant directement du Comité exécutif, ainsi que leurs organes subsidiaires, de réfléchir aux moyens d'accroître l'influence des instruments pertinents de la CEE pour promouvoir des approches circulaires et plus économes en ressources, notamment en proposant des solutions pour repérer, évaluer et combler les lacunes en matière de gouvernance et de bonnes pratiques ;

g) Invité ces organes subsidiaires à poursuivre et à développer les approches existantes de la promotion d'une utilisation généralisée et efficace des instruments appropriés, y compris au moyen d'activités de renforcement des capacités et de partage des connaissances. Elle les a également invités à envisager de proposer, dans le cadre de leurs programmes de travail respectifs et en réfléchissant aux possibilités de collaboration entre sous-programmes, des solutions efficaces et mesurables pour promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles, ainsi que pour faciliter la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, selon qu'il conviendrait ;

h) Prié ces organes subsidiaires de donner suite à la présente décision sans que l'exécution de leur mandat et les activités menées dans le cadre de chaque Comité sectoriel en pâtissent, et sous réserve de la disponibilité de ressources ;

i) Invité le secrétariat à collaborer avec d'autres organisations internationales et organisations d'intégration économique régionale, y compris l'Union européenne, à l'élaboration d'une approche harmonisée de la mesure des progrès accomplis sur la voie de la circularité, notamment d'une utilisation plus efficace des ressources ;

j) Également prié le secrétariat de promouvoir plus activement les partenariats en lien avec l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles, y compris avec les organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales, des organisations non gouvernementales, des acteurs du monde universitaire et des acteurs du secteur privé, de manière à dégager d'éventuelles synergies susceptibles d'élargir l'utilisation des instruments pertinents de la CEE ;

k) En outre prié le secrétariat de communiquer des informations utiles sur la contribution de ses travaux de promotion de l'économie circulaire et de l'utilisation durable des ressources naturelles, qu'il s'agisse de travaux intersectoriels ou propres à un sous-programme, à des initiatives transversales et internationales telles que la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable (2020-2030), la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) et la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous ;

l) Encouragé les États membres à mettre rapidement en œuvre les initiatives prises à titre volontaire dans le cadre de sa session pour accélérer la transition vers une économie circulaire et une utilisation durable des ressources naturelles, et encouragé également les États membres qui ne l'avaient pas encore fait à envisager de prendre des mesures concertées à cet égard ;

m) Prié le secrétariat de présenter un rapport sur les travaux qu'elle avait consacrés à la promotion de l'économie circulaire et de l'utilisation durable des ressources naturelles pour examen à sa soixante-dixième session.

Le Comité sera aussi invité à réfléchir à de nouveaux thèmes susceptibles de faire l'objet de débats de haut niveau aux futures sessions de la CEE.

7. Suite des travaux du Comité de l'énergie durable

Document(s) : ECE/ENERGY/2021/14 – Relever les défis d'une transition juste dans le cadre du sous-programme Énergie durable de la Commission économique pour l'Europe

ECE/ENERGY/2021/19 – Décarboniser les transports grâce au gaz naturel : projet de recommandations

ECE/ENERGY/2021/20 – Atteindre la neutralité carbone : le rôle de l'hydrogène

ECE/ENERGY/2021/21 – Le Système des Nations Unies pour la gestion des ressources : principes directeurs et structure

Tandis que le document intitulé « La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris par les États membres de la Commission économique pour l'Europe : un triple engagement » (ECE/ENERGY/2021/17) est axé sur l'adoption de mesures qui donneraient des résultats appréciables à court terme dans le contexte de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Accord de Paris, certaines initiatives à plus long terme visent à soutenir une transition pérenne vers un système énergétique durable, qu'il s'agisse de préparer le passage à une économie de l'hydrogène, d'assurer une transition juste ou d'atteindre la neutralité carbone, étape intermédiaire dans le processus. Une série de tables rondes interactives seront consacrées à différentes approches novatrices de la transition vers un système énergétique durable :

- L'électricité comme moteur de la transformation énergétique ;
- Électrons et molécules ;
- L'économie de l'hydrogène ;
- L'énergie et les ressources en tant que services ;
- Une transition juste ;
- Le captage, l'utilisation et le stockage du dioxyde de carbone ;
- L'investissement en faveur des énergies à faible émission de carbone.

Le Comité sera invité à réfléchir à la meilleure façon d'intégrer ces thèmes au sous-programme.

a) Résultats de l'évaluation indépendante des partenariats établis dans le cadre du sous-programme Énergie durable

Une évaluation de la collaboration de la CEE avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires dans la mise en œuvre de mesures destinées à mettre l'énergie au service du développement durable a été menée en 2020⁵. Le but de cette évaluation, qui portait sur la période 2016-2020, était d'examiner l'utilité et l'efficacité de la collaboration de la CEE avec les organismes des Nations Unies et les partenaires externes dans ce contexte.

Les résultats de cette évaluation indépendante seront présentés au Comité. Ils devraient contribuer à la définition d'une vision à long terme de la collaboration de la CEE avec les acteurs susmentionnés, l'objectif étant d'élargir et d'approfondir les activités menées au titre du sous-programme Énergie durable.

b) Services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie durable

Document(s) : ECE/ENERGY/2021/6 – Rapport sur les services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie durable

⁵ http://staging2.unece.org/net4all.ch/fileadmin/DAM/OPEN_UNECE/03_Evaluation_and_Audit/Evaluation_Reports-with_SPs/05-SustainableEnergy/SP5_2020_Eval_Report.pdf.

Le Conseiller régional fera un bref exposé sur les services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie durable, sur les projets extrabudgétaires et sur les projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement.

c) Programme de travail pour 2022 et recommandations concernant les éléments clefs du programme de travail pour 2023

Document(s) : ECE/ENERGY/2021/1 – Projet de programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2022

ECE/ENERGY/30/2021/INF.1 – Outline of key components of the programme of work of the sustainable energy subprogramme for 2023 (Aperçu des éléments clefs du programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2023)

Le secrétariat présentera le projet de programme de travail pour 2022 (ECE/ENERGY/2021/1). Ce document est fondé sur le projet de budget-programme de la CEE pour 2022 (A/76/6 (Sect. 20)), qui a été examiné par le Comité exécutif en décembre 2020 et soumis à l'examen de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-seizième session. Il a été établi selon le format annuel présenté en 2020 conformément à la résolution 72/266 de l'Assemblée générale et complété en tenant compte des résolutions 74/251 et 75/243 adoptées respectivement le 27 décembre 2019 et le 31 décembre 2020. Les représentants seront invités à adopter le programme de travail et à le recommander au Comité exécutif pour approbation.

À sa réunion du 5 mars 2021, le Comité exécutif a adopté un document portant sur l'examen séquentiel des propositions de programmes de travail des sous-programmes de la Commission (document 2021/8). Conformément à la procédure d'examen séquentiel, le Comité sera invité à examiner l'aperçu des éléments clefs du programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2023 (ECE/ENERGY/30/2021/INF.1) et à formuler, le cas échéant, des recommandations sur ces éléments. Il sera tenu compte des recommandations approuvées par le Comité et incluses dans ses décisions dans le projet de plan-programme du sous-programme Énergie durable pour 2023.

d) Approbation de documents

Document(s) : ECE/ENERGY/2021/2 – Calendrier provisoire des réunions du sous-programme Énergie durable pour 2022

ECE/ENERGY/2021/3 – Versions révisées des calendriers des publications pour 2021 et 2022 et projet de calendrier des publications pour 2023

ECE/ENERGY/2021/7 – Plan de travail du Groupe d'experts de la gestion des ressources pour 2022-2023

ECE/ENERGY/2021/8 – Plan de travail du Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité pour 2022-2023

ECE/ENERGY/2021/9 – Plan de travail du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon pour 2022-2023

ECE/ENERGY/2021/10 – Plan de travail du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour 2022-2023

ECE/ENERGY/2021/11 – Plan de travail du Groupe d'experts du gaz pour 2022-2023

ECE/ENERGY/2021/12 – Plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2022-2023

ECE/ENERGY/2021/13 – Proposition de modification du nom, du mandat et des fonctions du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon

ECE/ENERGY/GE.4/2021/2 – Rapport du Groupe d’experts du méthane provenant des mines de charbon

ECE/ENERGY/GE.8/2021/2 – Rapport du Groupe d’experts du gaz

ECE/ENERGY/GE.3/2021/2 – Rapport du Groupe d’experts de la gestion des ressources

ECE/ENERGY/2021/22 – Spécifications supplémentaires concernant l’application aux ressources pétrolières de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources

ECE/ENERGY/2021/23 – Spécifications supplémentaires concernant l’application aux minéraux de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources

Le Comité sera invité à prendre note d’une série de documents ou à les approuver en vue d’appuyer la mise en œuvre des activités dans les domaines prescrits et à recommander leur soumission au Comité exécutif pour approbation, si nécessaire.

Le Comité sera également invité à approuver la prorogation du mandat des Groupes d’experts des systèmes de production moins polluante d’électricité, du méthane provenant des mines de charbon, de l’efficacité énergétique, du gaz et de l’énergie renouvelable pour la période 2022-2023, avec possibilité de prolongation supplémentaire.

Le Comité sera en outre invité à approuver le calendrier provisoire des réunions pour 2022, les versions révisées des calendriers des publications pour 2021 et 2022, et un projet de calendrier des publications pour 2023.

8. Questions diverses

Les États membres pourront, s’ils le souhaitent, soulever d’autres questions au titre de ce point de l’ordre du jour.

9. Adoption du rapport et clôture de la session

Document(s) : ECE/ENERGY/137 – Rapport du Comité de l’énergie durable sur sa trentième session

Le Président récapitulera les principales décisions, conclusions et recommandations du Comité.

Le Comité sera invité à adopter son rapport en se fondant sur un projet établi par le secrétariat.

III. Calendrier provisoire

Date	Heure	Point de l'ordre du jour	
Mercredi 22 septembre 2021	10 heures-10 h 15	1	Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour
	10 h 15-10 h 30	2	Élection du Bureau
	10 h 30-12 heures	3	Débat de haut niveau – Engagements pris par les pays en matière d'énergie dans le contexte du dialogue de haut niveau de l'ONU sur l'énergie <ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris par les États membres de la CEE : un triple engagement • Engagements volontaires des États membres de la CEE en matière d'énergie durable
	12 heures-12 h 30	4	Examen stratégique du sous-programme Énergie durable
	12 h 30-13 heures	5	Moyens de promouvoir l'énergie durable
	13 heures-15 heures	Pause	
	15 heures-18 heures	6	Suivi de la session de 2021 de la Commission économique pour l'Europe <ul style="list-style-type: none"> • Gestion du méthane • Bâtiments à haut rendement énergétique • Cadre mondial de gestion durable des ressources
Jeudi 23 septembre 2021	10 heures-13 heures	6	Suivi de la session de 2021 de la Commission économique pour l'Europe (<i>suite</i>) <ul style="list-style-type: none"> • Subventions et prix du carbone
		7	Suite des travaux du Comité de l'énergie durable <ul style="list-style-type: none"> • Une transition juste
	13 heures-15 heures	Pause	
	15 heures-18 heures	7	Suite des travaux du Comité de l'énergie durable (<i>suite</i>) <ul style="list-style-type: none"> • L'électricité comme moteur de la transformation énergétique • Captage, utilisation et stockage du dioxyde de carbone • L'investissement en faveur des énergies à faible émission de carbone
Vendredi 24 septembre 2021	10 heures-13 heures	7	Suite des travaux du Comité de l'énergie durable (<i>suite</i>) <ul style="list-style-type: none"> • Électrons et molécules • L'économie de l'hydrogène • L'énergie et les ressources en tant que services
		13 heures-15 heures	
	15 heures-17 h 15	7	Suite des travaux du Comité de l'énergie durable (<i>suite</i>) <ol style="list-style-type: none"> a) Résultats de l'évaluation indépendante des partenariats établis dans le cadre du sous-programme Énergie durable b) Services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie durable c) Programme de travail pour 2022 et recommandations concernant les éléments clefs du programme de travail pour 2023 d) Approbation de documents
	17 h 15-17 h 30	8	Questions diverses
	17 h 30-18 heures	9	Adoption du rapport et clôture de la session